

FINANCE BLEUE, LA NOUVELLE VAGUE ?

Bonnes Feuilles - Avril 2025



par Silvestre TANDEAU DE MARSAC
Avocat associé - FTMS Avocats
Administrateur de la CCEF

&



par William AMSELLEM
Avocat collaborateur - FTMS Avocats

La finance bleue s'impose comme un levier essentiel de la transformation de nos économies mais investisseurs, entreprises et décideurs devront composer avec une lourde réglementation.

A l'heure où les quatre plus grandes banques américaines quittent la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, constituée en 2021 pour fédérer les institutions financières dans le financement de la lutte contre le réchauffement climatique, on peut s'interroger sur les chances d'atteindre l'ambitieux programme adopté durant la COP 29. Celui-ci visait à tripler l'investissement climatique des pays riches auprès des nations vulnérables et pays en développement.

Un point d'accord s'est dégagé à Bakou, le 24 novembre 2024, pour un financement par les pays riches de 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035. A cet effet, les banques multilatérales de développement augmenteront progressivement les investissements dans le financement climatique pour les pays à revenus faibles ou intermédiaires, avec une projection de 120 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et 65 milliards mobilisés auprès du secteur privé.

Les montants évoqués confirment que la finance durable, dans laquelle se fonde la « Blue Finance » ou « finance bleue » – une initiative novatrice centrée sur le pilier fondamental de l'économie mondiale que constituent les ressources en eau et l'océan –, s'annonce comme l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle. Cette approche, née de la volonté d'intégrer les enjeux aquatiques dans la réflexion sur l'adaptation au changement climatique, offre une réponse concrète aux nouveaux défis auxquels notre planète est confrontée.

FINANCER L'ÉCONOMIE BLEUE

La Blue Finance s'inscrit dans le prolongement de la finance verte (Green Finance), mais se concentre plus spécifiquement sur la préservation et la valorisation des ressources aquatiques. C'est ainsi que les obligations vertes (green bonds) deviennent des obligations bleues (blue bonds) lorsqu'elles se réfèrent à des projets dits « bleus ». A travers ce type d'outil, notamment les prêts bleus (blue loans), la Blue Finance sert des projets de gestion de l'eau et des eaux usées, de diminution de la pollution plastique des océans, de restauration des écosystèmes marins, de transport maritime durable, de tourisme respectueux de l'environnement ou encore de développement d'énergies renouvelables en mer.

Cet engouement pour la Blue Finance reflète la prise de conscience par l'écosystème financier de l'impact des risques climatiques sur ses performances financières.

La classification des investissements dans une catégorie « bleue » permet également aux investisseurs de cibler précisément les projets liés aux milieux aquatiques et océaniques.

A l'heure actuelle, de nombreux acteurs internationaux participent au développement de la Blue Finance. La Société financière internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, ainsi que l'International Capital Market Association (Icma), dont l'objectif est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des

marchés internationaux de la dette, ont ainsi publié plusieurs orientations et lignes directrices depuis le début de l'année 2022.

La Banque mondiale elle-même relève que « les océans sont non seulement source d'emplois et de nourriture, mais ils soutiennent également la croissance économique, régulent le climat et contribuent au bien-être des communautés côtières ».

DES PERSPECTIVES CONSIDÉRABLES

La finance bleue, qui regroupe le financement de l'ensemble des activités économiques propres au milieu aquatique marin, devrait doubler de volume d'ici à 2030 par rapport à 2010 et concerner plus de 40 millions de travailleurs partout dans le monde. La Banque mondiale note quant à elle que « la contribution des activités marines et côtières à l'économie mondiale se chiffre actuellement à 2.500 milliards de dollars par an ». Dans ces circonstances, il est urgent que des solutions de financement efficaces soient développées pour accroître les ressources en eau et améliorer la préservation des côtes et océans.

Tout naturellement, la Blue Finance présente un potentiel indéniable pour remplir ces objectifs. Par exemple, les obligations bleues offrent une solution pragmatique pour aligner besoins économiques et objectifs écologiques et encourager les acteurs

financiers à s'engager activement dans la construction d'une finance bleue durable, tout en redirigeant une partie de l'épargne vers elle.

La première obligation bleue a été émise en 2018 par le gouvernement des Seychelles pour 15 millions de dollars. En 2019, plus d'une cinquantaine d'obligations ont été émises pour financer des projets bleus. Ces dix dernières années, les investissements dans le secteur de l'économie bleue ont triplé. Ils ont atteint plus de 13 milliards d'euros en Europe entre 2018 et 2023. Le portefeuille de la Banque mondiale dans le secteur des océans dépassait déjà les 7 milliards de dollars en 2023.

Alors que le marché des obligations durables a franchi la barre des 5.000 milliards de dollars en 2024, les obligations bleues jouent un rôle croissant dans le financement de l'économie bleue, soit un volume d'émissions global de 862 milliards de dollars en 2022.

Pour structurer et crédibiliser les initiatives en matière de Blue Finance, des lignes directrices ont été élaborées par des organismes internationaux comme l'IFC et l'Icma. Outre la prévention contre le *bluwashing*, ces lignes directrices précisent les critères d'éligibilité des projets « bleus », conformément aux principes identifiés et à certains objectifs de développement durable¹.

¹ L'IFC a également publié en 2023 un rapport intitulé *Deep Blue : Opportunities for Blue Carbon Finance in Coastal Ecosystems*.

Elles posent les prémices d'un cadre de référence pour identifier les activités éligibles au label « bleu » :

- le projet respecte-t-il les principes directeurs déterminés par l'Icma concernant les obligations bleues ?
- le projet contribue-t-il aux objectifs 6 (Eau propre et assainissement) et 14 (Vie aquatique) de développement durable² ?
- l'activité ou le projet introduit-il un risque affectant les autres objectifs de développement durable ?
- les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont-ils suffisamment utilisés dans le projet ?

En septembre 2023, un guide purement pratique intitulé *Bonds to finance the sustainable blue economy* a également été publié par l'Icma. Il s'appuie sur les orientations déjà publiées en matière de Blue Finance pour proposer des solutions et exemples concrets à l'attention des acteurs de ce secteur spécifique.

² Par référence aux 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations unies et qui constituent l'Agenda 2030. Celui-ci associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'« éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ».

UNE NÉCESSITÉ, PAS UNE OPTION

Face à l'urgence climatique et à l'épuisement des ressources marines, la Blue Finance s'impose comme un levier essentiel et substantiel de la transformation de nos économies.

Pour réussir cette transformation, une mobilisation collective des acteurs publics et privés apparaît indispensable. Loin d'être un simple concept, la finance bleue apporte une réponse appropriée à l'un des défis majeurs de notre époque. Aux investisseurs, entreprises et décideurs de s'approprier cet outil pour bâtir un avenir où s'articulent développement, finance et respect des écosystèmes marins et aquatiques.

Aux avocats de les guider et les piloter dans l'océan de réglementations de toutes sortes afin de les aider à réaliser leurs projets et à surfer sur la vague de la finance bleue.

■ La « Blue Finance », enjeu majeur du XXI^e siècle, s'inscrit dans le prolongement de la Green Finance mais se concentre sur la préservation et la valorisation des ressources aquatiques.

■ La première obligation bleue a été émise en 2018 par le gouvernement des Seychelles pour une valeur de 15 millions de dollars.

■ Les investissements dans le secteur de l'économie bleue ont atteint plus de 13 milliards d'euros en Europe entre 2018 et 2023.

■ Les obligations bleues ont atteint un volume d'émissions global de 862 milliards de dollars en 2022.

■ La finance bleue devrait doubler de volume d'ici à 2030 par rapport à 2010 et concerner plus de 40 millions de travailleurs partout dans le monde.

■ Des lignes directrices ont été élaborées par des organismes internationaux comme l'IFC et l'Icma afin de structurer et crédibiliser les initiatives en matière de Blue Finance.

[Retrouvez toutes les Bonnes Feuilles publiées](#)

